

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE NAVIWEB

Définitions

Dans le présent document contractuel, les expressions ci-dessous ont les définitions suivantes : **GSM (Global System for Mobile communications)** : désigne le réseau de radiotéléphonie mobile (mode circuit) de l'OPT-NC.

GSM fixe : désigne une ligne téléphonique fixe utilisant le réseau GSM de l'OPT-NC.

GPRS (General Packet Radio Service) : désigne la norme de transmission de données en mode paquet employée par l'OPT-NC sur son réseau de radiotéléphonie mobile.

Edge : désigne une norme optimisée de transmission de données bas débit employée par l'OPT-NC sur son réseau de radiotéléphonie mobile.

3G : désigne une norme de téléphonie mobile employée par l'OPT-NC conçue et adaptée à la transmission de données à haut débit.

4G : désigne une norme de téléphonie mobile employée par l'OPT-NC conçue et adaptée à la transmission de données à très haut débit.

Internet : ensemble de réseaux de tailles variées interconnectés entre eux grâce à un protocole, l'IP (Internet Protocol) et permettant l'offre et l'utilisation de très nombreux services.

Utilisateur ou Client : désigne le titulaire d'un abonnement aux services des télécommunications ayant comme support une ligne téléphonique GSM fixe de l'OPT-NC et d'un abonnement au service Naviweb de l'OPT-NC.

ARTICLE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Naviweb est un service des télécommunications. A ce titre, les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement aux services des Télécommunications, elles peuvent y déroger ou apporter des compléments.

Naviweb ne peut être souscrit seul, il est obligatoirement associé à un abonnement aux services des télécommunications ayant comme support une ligne GSM fixe de l'OPT-NC.

La mise à disposition du service est subordonnée au paiement préalable des sommes dont le demandeur serait redevable au titre d'autres contrats souscrits pour l'accès à d'autres services de l'OPT-NC.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'OPT-NC fournit le service Naviweb à ses abonnés aux services des télécommunications ayant comme support une ligne GSM fixe de l'OPT-NC.

ARTICLE 3 – DÉFINITION DE NAVIWEB

Article 3.1

Naviweb est un service permettant à l'Utilisateur de se connecter à Internet via les réseaux GPRS, Edge, 3G et 4G de l'OPT-NC. Il offre un accès à Internet illimité en termes de temps de connexion mais limité en termes de volume de données reçues.

Article 3.2

Deux types de services Naviweb existent :

- Le service Naviweb ECO offrant un débit de connexion pouvant aller jusqu'à 8 Mb/s en réception et 1 Mb/s en émission, avec seuil de consommation à 50 Go. Une fois le seuil de consommation atteint, le débit en réception est de 1 Mb/s en illimité.

- Le service Naviweb CONFORT offrant un débit de connexion pouvant aller jusqu'à 8 Mb/s en réception et jusqu'à 2 Mb/s en émission, avec un seuil à 160 Go. Une fois le seuil de consommation atteint, le débit en réception est de 2 Mb/s en illimité.

L'utilisateur reconnaît et accepte que le débit ne soit pas garanti par l'OPT-NC. En effet, les débits précisés dans la documentation établie et mise à jour par l'OPT-NC à l'attention de ses Clients sont des débits théoriques fonction de nombreux paramètres techniques indépendants de l'OPT-NC.

Une mesure du débit réel de l'Utilisateur à un instant donné sera effectuée lors de l'installation. La mesure se fera uniquement au niveau du terminal fourni par l'OPT-NC.

Les débits effectifs varient suivant le lieu, l'offre, l'équipement du Client et le nombre d'utilisateurs simultanés.

Article 3.3

Pour pouvoir souscrire du service Naviweb HD + ou Naviweb HD PRO, l'Utilisateur doit :

- Être situé dans une zone de couverture GPRS et répondre aux conditions techniques de raccordement GPRS.

- Disposer d'un ordinateur dont le système d'exploitation est compatible avec le terminal fourni par l'OPT-NC.

Article 3.4

Pour pouvoir bénéficier du service Naviweb ECO ou Naviweb CONFORT, l'Utilisateur doit :

- Être situé dans une zone de couverture 3G ou 4G et répondre aux conditions techniques de raccordement 3G ou 4G.

- Disposer d'un ordinateur dont le système d'exploitation est compatible avec le terminal fourni par l'OPT-NC.

- Dans le cas où le client est situé dans une zone de couverture inférieure, il devra confirmer son choix de souscrire à l'offre malgré les débits inférieurs auxquels il aura accès.

ARTICLE 4 – SUIVI DE LA CONSOMMATION

Le Client positionné sur l'offre Naviweb ECO ou Naviweb CONFORT peut suivre sa consommation en termes de volume de données reçues de deux manières :

- Un mail d'alerte lui sera envoyé lorsqu'il aura atteint les seuils de 50%, 75% et 100% de son seuil de consommation (50 Go pour l'offre ECO et 160 Go pour l'offre CONFORT) ;

- Le Client devra obligatoirement avoir renseigné son adresse mail lors de la signature du contrat et devra lui-même tenir informé l'OPT-NC de toute modification sous peine de ne pas recevoir les alertes de consommation.

ARTICLE 5 – STRUCTURE DES PRIX

Les tarifs des prestations, objet du présent contrat, sont ceux arrêtés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie portant approbation des tarifs du service public des télécommunications et publiés au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie. Leurs modifications s'appliquent au contrat en cours d'exécution.

L'abonnement est payable d'avance, sur la base d'une facturation mensuelle.

Lorsque le service Naviweb est souscrit ou résilié en cours de mois, l'abonnement de la prestation rendue partiellement est calculé au prorata temporis sur la base d'un mois de 30 jours, quel que soit le mois.

En cas de résiliation après l'expiration du délai minimum d'engagement prévu au contrat, le montant de l'abonnement trop perçu donnera lieu à régularisation.

ARTICLE 6 – DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT

Le contrat d'abonnement au service Naviweb est conclu pour une période minimale d'engagement de 6 mois à compter de la date de mise en service effective.

ARTICLE 7 – MISE EN SERVICE DU SERVICE NAVIWEB

La date de mise en service effective du service Naviweb correspond à la date d'installation du service par les techniciens de l'OPT-NC chez le Client.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DU CONTRAT SUR DEMANDE DU CLIENT

La résiliation du service Naviweb doit être demandée par écrit auprès de l'OPT-NC sous réserve du respect d'un préavis de 15 jours.

En cas de résiliation avant l'expiration du délai minimal d'engagement prévu au contrat, les abonnements sont dus pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ce délai.

En cas de modifications au contrat évoquées à l'article 11, le Client dispose du droit de résilier de plein droit le présent contrat, sans frais et dans un délai maximal d'un mois après la date d'entrée en vigueur de la modification, y compris pendant la période d'engagement, sauf en cas de baisse tarifaire.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION DU CONTRAT PAR L'OPT-NC

Sans préjudice des suites juridictionnelles, l'OPT-NC peut, en cas de faute ou tentative de fraude par le Client, résilier le contrat après mise en demeure préalable restée sans effet pendant un délai de 7 jours.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

Le présent article complète les dispositions figurants à l'article « RESPONSABILITÉ DE L'ABONNÉ » des Conditions Générales d'Abonnement aux services des Télécommunications de l'OPT-NC. L'Utilisateur s'engage à utiliser le service Naviweb auquel il aura souscrit dans le respect des conditions décrites aux présentes.

Il s'engage à ne pas manipuler, ouvrir ou modifier les équipements, dispositifs et éléments, scellés ou non, du réseau OPT-NC, y compris le terminal GSM fixe. Cela s'applique à l'ensemble du matériel OPT-NC, qu'il s'agisse de points de sécurité ou non, et l'accès aux parties scellées.

Article 10.1

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Utilisateur reconnaît donc être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de fichiers, informations et données de toute nature et en termes de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son système d'information, notamment des virus circulant sur Internet, de l'intrusion d'un tiers dans le système de son équipement (ordinateur portable, PDA, téléphone mobile...) ou des phénomènes naturels (cyclones, foudre, intempéries de toute nature) sans que la responsabilité de l'OPT-NC puisse être engagée.

Article 10.2

L'Utilisateur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur quant à la diffusion et au contenu des données transportées dans le cadre du service Naviweb. Il assume l'entière responsabilité de l'usage qu'il fait du service, de la bonne utilisation du matériel et du contenu des données qu'il reçoit et qu'il transmet. A ce titre, l'Utilisateur garantit l'OPT-NC contre tout recours, notamment à l'encontre de l'OPT-NC serait liée à ces données.

Article 10.3

Outre les cas visés à l'article 7 des Conditions Générales d'Abonnement au service des Télécommunications de l'OPT-NC, la responsabilité de l'OPT-NC ne saurait être engagée à l'occasion :

- D'une mauvaise utilisation et du mauvais fonctionnement du réseau Internet ou mobile.
- De virus informatiques transmis par le réseau Internet.
- Du contenu et de la nature des informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données transmis ou reçus.

- De l'usage que l'Utilisateur fait des informations obtenues.
- De l'incompatibilité ou des dysfonctionnements des équipements utilisés par l'Utilisateur avec le service Naviweb.

- De toute perte ou détérioration des messages transmis par l'intermédiaire du réseau. L'OPT-NC n'apporte aucune garantie sur le délai de transmission des messages transmis par l'intermédiaire de Naviweb.

Article 10.4

L'OPT-NC est tenu à une obligation de moyen pour la fourniture du service. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde prouvée à son encontre. L'OPT-NC n'est pas responsable des défaillances du service résultant de faits indépendants de sa volonté,

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE NAVIWEB

notamment les cas de force majeure, les défaillances dues à des tiers ou du fait du Client, ni en cas de suspension temporaire du service pour des impératifs techniques, liés à la résiliation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau. En tout état de cause, la responsabilité de l'OPT-NC reste limitée à la répartition de dommage direct, certain et personnel du Client résultant de la défaillance du service, à l'exclusion expresse de la répartition de tout dommage indirect.

Article 10.5

La couverture du WIFI n'est pas garantie par l'OPT-NC.

Article 10.6

Le service Naviweb n'est pas compatible avec les télécopieurs (fax).

Article 10.7

L'OPT-NC ne garantit pas la compatibilité du service Naviweb avec les systèmes de téléalarmes.

Article 10.8

L'OPT-NC ne garantit pas la compatibilité du service Naviweb avec l'utilisation d'un Terminal de Paiement Electronique.

ARTICLE 11 – AIDE ET ASSISTANCE À LA CONFIGURATION

L'OPT-NC met à la disposition de ses Clients, à titre informatif, un guide utilisateur décrivant les différentes étapes à suivre pour raccorder leur ordinateur au service Naviweb.

Ce guide n'est en aucun cas un document contractuel. Les Utilisateurs sont tenus de se référer à leurs manuels d'utilisation, ou de prendre contact avec leurs revendeurs, pour toute configuration de leurs ordinateurs.

L'OPT-NC ne saurait être responsable des paramétrages de l'ordinateur. Ceux-ci sont effectués par l'Utilisateur ou par le technicien à la demande du Client sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 12 – MODIFICATIONS

L'OPT-NC peut modifier à tout moment les conditions contractuelles, tarifaires ou techniques de fourniture du service Naviweb.

ARTICLE 13 – MATÉRIEL

Le terminal mis à la disposition de l'Utilisateur reste la propriété de l'OPT-NC. Le client s'engage à ne pas ouvrir, manipuler ou modifier ce dernier. En cas de dégradation du matériel ou de non restitution à la résiliation du service, l'OPT-NC est susceptible de facturer au Client les frais de réparation dans la limite de leur valeur de remplacement. En cas de résiliation du contrat quel qu'en soit le motif (à la demande du Client ou à l'initiative de l'OPT-NC), celui-ci s'engage à restituer le matériel en bon état de marche.

ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent contrat sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. L'OPT-NC s'engage à en assurer la collecte, le traitement et la conversation conformément à la législation relative à la vie privée en vigueur.

Les données communiquées sont principalement utilisées aux fins d'amélioration de l'expérience Client et d'actions commerciales.

Dans le cadre de l'accomplissement de tout ou partie des finalités visées ci-dessus, les données collectées sont susceptibles d'être communiquées :

- Au personnel habilité de l'OPT-NC ;
- À ses partenaires ou prestataires de services annexes, afin de pouvoir adresser des offres commerciales adaptées au client.

Il est précisé que certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union Européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'OPT-NC, et ce aux bonnes fins d'exécution du contrat. Les transferts de données effectués en dehors de l'Union Européenne sont réalisés conformément aux conditions définies par la législation en vigueur.

Conformément à la législation informatique et libertés, le Client dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Le Client peut également définir des directives relatives à la conversation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

L'exercice des droits s'établit par courrier, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité, à l'adresse :

Office des Postes et des Télécommunications de Nouvelle-Calédonie
Délégué à la protection des données
2 rue Paul Montchovet
98841 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Il peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

Si vous souhaitez recevoir des informations de la part de l'OPT-NC sur ses offres et nouveautés, cochez cette case . A défaut de consentement, vous serez inscrit sur la liste «à renseigner».

Si vous autorisez l'OPT-NC à transmettre vos données personnelles à ses partenaires commerciaux, cochez cette case . A défaut, vous serez inscrit sur la liste ORANGE, ROUGE et CORAIL.